

Une enquête publique d'une durée de 32 jours est ouverte **du mardi 20 septembre 2022 à partir de 14h00 au vendredi 21 octobre 2022 inclus jusqu'à 12h00** sur le territoire des communes de Lastic et de Saint-Germain-près-Herment à l'égard de la demande d'autorisation environnementale présentée par la société CPENR de Lastic.

Cette demande concerne le projet d'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Lastic et regroupe :

- une demande d'autorisation au titre de l'article L.512-1 du code de l'environnement (installations classées pour la protection de l'environnement) pour exploiter un parc éolien composé de 4 aérogénérateurs d'une hauteur de 219,6 m (en bout de pale) et d'une puissance nominale de 4,5 MW soit une puissance totale de 18 MW, ainsi que 2 postes de livraison ;
- une demande d'autorisation de défrichement au titre des articles L.314-1 et suivants et R.314-1 et suivants du code forestier, sur une superficie de 4 ha 73 a 26 ca ;
- une demande de déclaration au titre de la rubrique n° 3.3.1.0 des installations, ouvrages, travaux, aménagements (IOTA) pour l'imperméabilisation / artificialisation de 1688 m² de zone humide.

Un exemplaire de ce dossier sera déposé pendant toute la durée de l'enquête en mairies de Lastic, siège de l'enquête, et de Saint-Germain-près-Herment où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance aux heures d'ouverture au public de ces services :

<u>Mairie de Lastic</u> : mardi : de 14h00 à 16h30 vendredi : de 9h00 à 12h00	<u>Mairie de Saint-Germain-près-Herment</u> : lundi : de 14h00 à 16h30 jeudi : de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h30
---	--

Il sera également consultable sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme à l'adresse : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/industrie-agriculture-procedure-d-autorisation-a2884.html>.

Il pourra également être consulté sur un poste informatique situé à la préfecture du Puy-de-Dôme – bureau de l'environnement, rue d'Assas, à Clermont-Ferrand – aux heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h15 à 16h00 (15h30 le vendredi).

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a désigné M. Vincent FRANCO, Ingénieur, en retraite, en qualité de commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique relative à la demande susvisée.

Il recevra, en personne, les observations du public :

<u>- en mairie de Lastic</u> : - mardi 20 septembre 2022, de 14h00 à 16h30 - vendredi 30 septembre 2022, de 9h00 à 12h00 - mardi 11 octobre 2022, de 14h00 à 16h30 - vendredi 21 octobre 2022, de 9h00 à 12h00	<u>- en mairie de Saint-Germain-près-Herment</u> : - lundi 26 septembre 2022, de 14h00 à 16h30 - lundi 3 octobre 2022, de 14h00 à 16h30
--	---

Toute personne ayant des observations et propositions à présenter pourra pendant toute la durée de l'enquête :

- soit les inscrire sur le registre ouvert en mairies à cet effet,
- soit, à l'occasion de ses permanences, les faire connaître oralement au commissaire enquêteur qui les consignera dans un procès-verbal,
- soit les adresser, en mairie de Lastic, siège de l'enquête publique, par lettre simple ou recommandée à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête,
- soit les communiquer par voie dématérialisée à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques-environnement@puy-de-dome.gouv.fr. Ces observations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme (<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/industrie-agriculture-procedure-d-autorisation-a2884.html>).

Toute personne peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet du Puy-de-Dôme – Bureau de l'Environnement.

Des informations peuvent également être demandées auprès de la société CPENR de Lastic – Le Galaxie – 75, rue de la Villette – 69003 LYON (M. Alexander FREDJ : 07 86 53 27 31 – alexander.fredj@abo-wind.fr)

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance à la préfecture du Puy-de-Dôme, sur son site internet (<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/industrie-agriculture-procedure-d-autorisation-a2884.html>), et en mairie de Lastic et de Saint-Germain-près-Herment du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, la demande donnera lieu à une décision d'autorisation assortie de prescriptions ou de refus, prise par arrêté du préfet du Puy-de-Dôme.

Le présent avis est affiché en mairies de Lastic (commune d'implantation), Bourg-Lastic, Briffons, Herment, Saint-Germain-près-Herment, Saint-Sulpice, Sauvagnat, Tortebeuse, Verneugheol (département du Puy-de-Dôme), Feyt, Laroche-près-Feyt (département de la Corrèze) et Saint-Merd-la-Breuille (département de la Creuse) (communes impactées par le rayon d'affichage de 6 kms de la nomenclature des installations classées).